



## Compte rendu de la Réunion du vendredi 22 Janvier 2021

Convocation 11 janvier 2021.

**Présents** : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian – Mr BOULET Bernard - Mme GUERRERO Jeannine – Mme MEYRUEIX Virginie - Mr BARREAU Jean Guy

**Excusée** : Mme STEENBERGEN Aviva

### Ordre du jour :

- 1- Approbation Compte Rendu du conseil du 27 Novembre 2020
- 2- Informations
- 3- Autorisations investissement avant vote budget 2021.
- 4- Mise en place ACTE.
- 5- Contrat de travail de l'agent technique.
- 6- Plan local de sauvegarde.
- 7- Questions diverses

### Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 16 heures. L'heure de la réunion a été avancée à cause du couvre feu de 18h (COVID).

### 1 – APPROBATION CR DU 27 NOVEMBRE 2020:

Le compte rendu du conseil du 27 novembre 2020 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

### 2 – INFORMATIONS:

- \* Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire : travaux sur les bassins de retenue d'eau potable de Fountingou.
  - \* Le 18 janvier 2021 a débuté la vaccination contre la covid -19. Les habitants de plus de 75 ans où atteints de certaines pathologies peuvent se faire vacciner sur les centres de Saint Pons de Thomières ou d'Olonzac. A ce jour, un certain nombre habitants ont déjà profités de ce protocole.
  - \* La Mairie de Rieussec est en train de s'équiper d'un système de transmission d'informations importantes par SMS. Les habitants désireux de recevoir ses SMS **doivent donner leur numéro de téléphone portable, ainsi que l'autorisation d'utiliser ce numéro de téléphone portable.**
  - \* Elaboration du PAPI 3 (**P**rogramme d'**A**ction de **P**révention des **I**nondations) : le SMMAR du bassin versant de l'Aude, mène depuis 2002 avec ses syndicats de rivières adhérents, une politique de prévention et de protection contre les inondations qui est financée dans le cadre du PAPI. Afin de poursuivre ces actions et surtout d'élaborer un nouveau programme pour les années à venir, le SMMAR a démarré l'élaboration du PAPI 3.
  - \* Dans le cadre de la stratégie de prévention des risques d'inondation, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » et le SMMAR proposent un parcours de formation des élus, dédié à la gestion du risque d'inondation sur le bassin versant du fleuve Aude.
  - \* LAEP (**L**ieu d'**A**ccueil **E**nfants-**P**arents), est un lieu d'accueil gratuit, sans inscription, anonyme, libre et sans contrainte horaire. Ce service propose des ateliers ludiques, des espaces d'écoute, des lieux de rencontre pour les familles, les enfants (de 0 à 6 ans) et les professionnels. Les lieux : Olargues, Saint Pons, Olonzac.
  - \* Les renseignements pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique nous sont parvenus :
    - Le coût pour l'installation d'une borne, raccordement compris, est aux alentours de 8 et 9 000€ HT (part à la charge de la commune).
    - Le coût de la participation de la commune pour une borne accélérée est 650€/ an.
- Vu le coût cette implantation est ajournée.

### **3 – AUTORISATION INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET 2021:**

A compter du 1 janvier 2021 et jusqu'à l'adoption du budget 2021, Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit la somme de 18 528€

**Vote : Le conseil autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement 2021.**

### **4 – mise en @cte:**

@cte désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé. Il comporte un réseau de collecte accessible par internet, via des services en ligne proposés par des opérateurs de transmission exploitant un dispositif homologué par le ministère de l'intérieur, qui permet aux collectivités émettrices de transmettre par voie électronique au représentant de l'état dans le département, les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il désigne l'application métier permettant aux agents des services des préfectures et sous-préfectures et des services déconcentrés de l'état d'opérer sur un écran, le contrôle des actes transmis par voie électronique.

Monsieur le Maire propose au conseil, de signer la convention entre le représentant de l'état et les collectivités souhaitant procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

**Vote : Le conseil vote à l'unanimité la dématérialisation des échanges entre la commune et les services de l'état. Il autorise Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre la convention correspondante.**

### **5 – CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE :**

Le contrat de travail (CDD) d'une durée de deux ans de l'adjoint technique Petit Jérôme se termine le 28 février 2021. Les besoins d'un tel employé pour l'entretien et la gestion de l'eau potable sur la commune sont indispensables. Un contrat de stagiaire, d'une durée de un an à raison de 20 heures hebdomadaires (éventuellement renouvelable avant titularisation) est proposé au conseil avant titularisation.

**Vote : A l'unanimité des participants, le conseil accepte le contrat proposé à l'adjoint technique Petit Jérôme.**

### **6 – PLAN LOCAL DE SAUVEGARDE (PCS):**

Actuellement, les communes sont mal préparées à faire face aux risques majeurs. Parmi eux le document destiné à gérer au mieux une crise au niveau communal est le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dans sa commune, le Maire a une obligation de Diligence (intervention) d'après l'article L 2212-5 du CGCT (« faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux et pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours ... prescrire l'exécution des mesures de sûreté »). De plus, le Maire est le directeur des opérations de secours (d'après la loi n°87-565 du 22 juillet 2002 du CGCT) jusqu'au déclenchement du (des) plans de secours par le préfet. Enfin, l'information préventive est une obligation d'après la loi n°87-565 du 22 juillet 1987.

Classification des risques :

**Risques naturels :** inondation, inondation brutale, feu de forêt, chutes de neiges abondantes, avalanches, cyclones, tremblement de terre, glissement de terrain, éruption volcanique.

**Risques technologiques :** Accident industriel, accident chimique, nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

Le plan Communal de sauvegarde réalisé par la commune doit être révisé au minima tous les 5 ans. Le SMMAR au côté des services de l'état et en collaboration avec les départements de l'Aude et de l'Hérault, des SDIS 11 et 34 a porté l'animation et la maîtrise d'ouvrage de plus de 246 plans communaux de sauvegarde, dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des risques inondation.

Monsieur le Maire propose que le SMMAR aide la commune pour la rédaction du plan communal de sauvegarde. Une participation financière de la commune sera versée au SMMAR pour sa mission.

**Vote : Le conseil accepte à l'unanimité les résolutions ci-dessus.**

### **7 - SOURCE DE FOUTINGOU :**

Monsieur le Maire fait part de l'importance des fuites d'eau aux bassins de retenue d'eau potable de Foutingou, ainsi que la vétusté de la chambre des vannes. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin d'étanchéifier ces réservoirs et de remplacer tous les éléments en fonte (tuyauteries et vannes) de la chambre des vannes par des éléments en inox. Il propose de solliciter pour la réalisation de ces travaux l'aide de l'état (DETR) et du Département.

**Vote : Le conseil vote à l'unanimité la réfection de l'étanchéité des bassins ainsi que la chambre des vannes. Le conseil accepte que Monsieur le maire sollicite une aide de l'état et du Département.**

**8 – QUESTIONS DIVERSES :**

Pas de questions.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

**Approbation du COMPTE RENDU du 27 Novembre 2020**

<b><i>BARREAU Jean Guy</i></b>	<b><i>BOULET Bernard</i></b>	<b><i>GUERRERO Jeannine</i></b>
<b><i>MEYRUEIX Virginie</i></b>	<b><i>MOULY Alain</i></b>	<b><i>ROUSSEL Christian</i></b>
<b><i>STEENBERGEN Aviva</i></b>		

La secrétaire de séance **ROUSSEL Christian**